

Type Action de formation	Format Présentiel	Organisation Inter / Intra (min 6 stagiaires)	Durée 1 jour 7 h	Tarif 175 EUR HT / stagiaire	Version Mise à jour 01/11/2025
-----------------------------	----------------------	--	------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

OBJECTIF PROFESSIONNEL Maîtriser les droits et obligations liés aux procédures disciplinaires et à la rupture du contrat de travail, et appliquer de manière opérationnelle les étapes d'une procédure disciplinaire.	PUBLIC / PRÉREQUIS Responsables RH, gestionnaires de paie, responsables d'établissement, directeurs de restaurant, assistant(e) RH, responsable d'équipe. Prérequis : notions de base en droit du travail et gestion des congés.
ADMISSION / ACCÈS Validation des prérequis et admission après entretien préalable. Délai d'accès : 7 jours après convention ou 15 jours après contrat client particulier.	MÉTHODES / MOYENS Exposé, activités, support de cours et outil de projection. Accompagnement individualisé prévu par la formatrice.
ÉVALUATION / SUIVI Test de positionnement, contrôle continu, QCM final, questionnaires de satisfaction, feuille d'émargement et certificat de réalisation.	SANCTION / ACCESSIBILITÉ Attestation de formation. Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec adaptations possibles. Contact : sabira.obe@mah-conseil-rh.com - 06 06 54 75 97.

Parcours de formation détaillé (séquences, objectifs et contenus)

Introduction (Durée : 0h30) Objectif : Présenter la formation et évaluer le niveau initial des stagiaires. - Présentation de la formation et de son organisation. - Test de positionnement du/des stagiaire(s).
Contexte juridique et évolution récente (Durée : 0h30) Objectif : Situer le nouveau cadre applicable Rappel du cadre légal antérieur, influence du droit européen, arrêts du 13 septembre 2023, loi DDADUE du 22 avril 2024, décision du Conseil constitutionnel du 8 février 2024.
Acquisition des congés payés en cas d'arrêt maladie (Durée : 1h30) Objectif : Appliquer les règles d'acquisition selon la nature de l'arrêt - Nouvelles dispositions légales (L.3141-5 et L.3141-5-1), - Distinction maladie pro/non pro, plafond 24/30 jours, - Règle du 10e (80 %) - Cas pratiques de calcul.
Information du salarié et obligations de l'employeur (Durée : 1h00) Objectif : Sécuriser l'information et le report des droits - Délai de l'information - Impacts sur le report, - Exemples de communication RH.
Report des congés payés (Durée : 1h15) Objectif : Gérer les délais et cas de report cas d'absence totale ou partielle et maladie durant les congés - Délais report - Cas d'absence totale ou partielle - Maladie durant congés payés
Application rétroactive et jurisprudences récentes (Durée : 1h30) Objectif : Mesurer les impacts RH, paie et contentieux. - Rétroactivité au 1er décembre 2009, délai de forclusion de 2 ans - Fin de l'indemnisation des périodes non prescrites - Congés et heures supplémentaires.
Conclusion et évaluation (Durée : 0h45) Objectif : Valider les acquis et formaliser les apprentissages. - Quiz d'évaluation des acquis. - Tour de table des apprentissages. - Remise d'une attestation de formation.